

Exilé.e.s
Propositions
pour l'hospitalité
2022



la ligue de
l'enseignement
F.O.L. de l'Isère

MIGRANTS
EN ISERE



Reconnaître une citoyenneté locale **p.5**

Un hébergement, un logement, c'est un droit et c'est vital **p.6**

Autoriser le travail et la formation **p.8**

L'enjeu de la santé physique et mentale **p.10**

Intégration sociale et culturelle **p.13**

Intégration par la langue et le numérique **p.14**

POUR L'HOSPITALITÉ

À l'initiative de la vingtaine d'associations du collectif Migrants en Isère, se sont tenues les **Secondes Rencontres de l'Hospitalité et des Solidarités le 18 juin 2022**, trois ans après les Premières Rencontres organisées à Autrans les 30 et 31 mars 2019.

Se sont réunies, pour une journée de réflexion, près de deux cents personnes appartenant à **une soixantaine d'associations ou collectifs citoyens** de soutien aux exilé.e.s qui ont aussi témoigné de ce qu'ils vivaient, afin de faire mieux advenir la réalité d'un accueil digne et humain, qui reste largement à construire.

Une dynamique est en œuvre, des propositions avancées en 2019 prennent corps, mais force est de constater qu'elles sont essentiellement le fait des initiatives des citoyens, des associations et des col-

lectivités locales. En relation de proximité avec les exilé.e.s, la société civile joue son rôle à leur égard, et les échanges ont permis d'apprécier la richesse, la diversité, l'inventivité des actions conduites sur le terrain. D'autres forces prennent des engagements nouveaux. C'est le cas des collectivités qui mettent à disposition des logements vacants. Les entreprises de divers secteurs sont impliquées dans l'embauche d'exilé.es formés et compétents qui, de ce fait, peuvent espérer être régularisés.

Il est clair que la société civile assume les responsabilités qu'elle s'est données pour accueillir les migrants dont les besoins doivent être appréhendés dans leur globalité et leur exhaustivité.

Les Rencontres 2022 ont permis de mesurer l'importance des mouvements de solidarité en œuvre, à travers les ateliers, les tables rondes, les interventions du Président de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), d'élus locaux engagés dans l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), de responsables d'entreprises s'ouvrant aux migrants, de l'association Un Toit Pour Tous, ou de l'association briançonnaise Tous Migrants qui vient en aide aux personnes qui risquent leur vie en traversant nos frontières de plus en plus militarisées et dont certains bénévoles sont toujours poursuivis en justice pour de simples gestes d'humanité.

Une fois encore la parole des migrants s'est exprimée avec dignité et authenticité. Car qui mieux que les exilés eux-mêmes peuvent dire les difficultés dramatiques auxquelles ils sont confrontés au quotidien ? Comment ne pas les entendre quand ils disent leurs espoirs et renouvellent leur confiance dans notre pays, qui les reçoit pourtant si mal ?



D'une manière récurrente est apparue au cours des différents ateliers la nécessité de renforcer l'interaction

entre les associations, avec les collectivités territoriales et de continuer à chercher à convaincre d'autres composantes de la société.

Les résultats obtenus, notamment en matière d'accès à l'hébergement, au travail, à la santé, à l'intégration, démontrent que seule une concertation permanente entre tous les acteurs peut donner naissance à des politiques territoriales d'accueil des exilé.e.s cohérentes et complémentaires.

Grenoble, l'agglomération ainsi que de nombreuses communes du département, en lien avec les associations, les collectifs et les exilé.e.s sont les artisans de ces premiers résultats encourageants.



Il reste que la société civile ne peut pas tout, ne peut pas seule. L'État n'est pas présent sur le terrain de l'accueil, ou si peu.

Les lois sur l'asile et l'immigration se multiplient sans les évaluations nécessaires et il résulte de cet enchaînement législatif vertigineux un droit complexe et surtout un régime de dissuasion, de précarisation et de rejet des exilé.es qui distille un climat de défiance et de peur, pendant que les murs continuent de s'ériger aux frontières au lieu d'ouvrir des voies de migrations légales et sûres.

Une exception en 2022 devrait cependant faire école : la prise en charge rapide des personnes ukrainiennes pour lesquelles l'État a su exploiter une réglementation européenne qui leur permet, dès qu'elles arrivent et se présentent au guichet de la préfecture, de recevoir immédiatement une autorisation provisoire de séjour renouvelable, avec droit à un pécule, droit au travail, droit à l'hébergement, à l'accompagnement social. C'est donc possible !

Si ce traitement était élargi à tous, la vie serait beaucoup plus simple pour les exilé.e.s des autres pays.

Une nouvelle loi Asile et Immigration est annoncée pour 2023. Les arbitrages rendus vont dans le sens d'une criminalisation de l'immigration, d'un renforcement des contrôles, de mesures d'exclusion, de diminution des garanties de procédure, voire d'une justice expéditive.

Non seulement l'État abandonne le terrain de l'hospitalité, mais il ne fait même plus semblant de s'en préoccuper. Autant de signaux émis qui instrumentalisent les idées xénophobes alors même qu'il conviendrait, tout au contraire, d'informer et d'instruire l'opinion publique sur les responsabilités qui sont celles d'un pays qui continue à se réclamer des Droits de l'Homme.

Le principe de « Fraternité », qui figure dans notre devise républicaine, gravé sur le fronton de nos mairies, commence par l'accueil de l'autre, de l'étranger.

Ce livret des Secondes Rencontres de l'Hospitalité et des Solidarités se veut une contribution à la prise de conscience, par le plus grand nombre de citoyens et de ceux qui les gouvernent, que nous avons un devoir urgent d'hospitalité envers les exilé.es.

Nous porterons ces propositions avec force et constance, le plus largement possible, pour fédérer toutes les énergies autour d'un accueil constructif et durable.



RECONNAÎTRE UNE CITOYENNETÉ LOCALE

Les Rencontres de l'Hospitalité de 2019 avaient mis en évidence la nécessité d'une véritable politique locale d'hospitalité des exilé.e.s.

Des initiatives locales, du fait de collectifs citoyens ou de collectivités publiques locales, sont prises, afin d'améliorer leur accueil et leur intégration.

Les priorités mises en avant en 2019 restent d'actualité, mais nécessitent d'être réaffirmées et précisées.

PROPOSITION 1

Construire une politique municipale d'immigration.

- désigner des élus délégués à la politique migratoire
- créer un service territorial en charge des migrations
- ouvrir les services municipaux sociaux, culturels, de santé, éducatifs, sportifs, etc. aux exilé.e.s
- assurer une présence des exilé.e.s dans les instances consultatives locales de représentation des étrangers.

PROPOSITION 2

Délivrer une carte de citoyenneté locale à tous les résident.es du territoire.

La carte de citoyenneté locale ou métropolitaine est un titre permettant à tous les résident.es du territoire l'accès aux services publics municipaux et intercommunaux : bibliothèques, musées, services sociaux, transports, équipements sportifs... Elle pourrait faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et aux associations.

De plus, cette carte attesterait de la présence des personnes exilé.e.s sur le territoire (indépendamment des titres de séjour).

Sa mise en œuvre doit mobiliser tous les partenaires (communes et agglomérations, services sociaux, ANVITA...) ainsi que les élu.e.s concernés.

Il est souhaitable :

- que soit mis en place un dispositif d'analyse et d'étude de faisabilité d'une telle carte ;
- de porter ce projet au niveau du Conseil de développement de l'agglomération ;
- que soit assurée une coordination locale des acteurs publics, afin de faciliter les politiques locales d'intégration et d'immigration.

Références :

Le « document de voisinage » délivré par les villes de Barcelone et de Madrid
La carte citoyenne délivrée par la ville de Paris
 L'ANVITA, Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants

PROPOSITION 3

Tenue d'un carnet d'engagement.

Un tel carnet retracera le parcours de la personne et attestera de sa volonté d'intégration et d'implication dans la vie sociale et citoyenne : formations, bénévolat... Pour lui conférer une forme d'officialité, il pourrait être annexé à la carte de citoyenneté.

PROPOSITION 4

Création d'une « Maison de l'Hospitalité »

Cette « Maison de l'Hospitalité » devrait être ouverte à l'ensemble des étrangers, au niveau communal, si possible intercommunal, pour le premier accueil, l'orientation et la coordination.

UN HÉBERGEMENT, UN LOGEMENT, C'EST UN DROIT ET C'EST VITAL !

Un an, deux ans, trois ans et plus... à la rue tous les soirs, par tous les temps, avec parfois l'intermittence de rares nuits chez un ami, une connaissance, une association où l'on peut trouver refuge et dormir dans un lit... C'est ce que vit une grande majorité des exilé.e.s à Grenoble et en Isère ! C'est aussi la situation de familles françaises qui ne peuvent accéder à des logements abordables. Elles partagent d'ailleurs ce sort avec les nombreux demandeurs d'asile, dont la très grande majorité des demandeurs masculins qui n'ont toujours pas accès à l'hébergement, faute de places en nombre suffisant, alors que l'État a le devoir de le garantir. Nous sommes encore très loin de l'accès au droit inconditionnel à l'hébergement et au logement qui s'impose pourtant à l'État.

Quant aux étrangers arrivés en Isère et à Grenoble après bien des circonstances dangereuses et qui, sans titre de séjour valable, survivent comme ils peuvent depuis des années, ils déposent des dossiers de demande de titre de séjour, attendent la réponse préfectorale qui ne vient qu'après de longs mois, voire des années. Qui peut vivre sans ressources, sans droit de travailler et sans hébergement ? Et quand le titre de séjour tant attendu est obtenu, il n'est souvent valable qu'un an et tout est à refaire...

Ces dernières années ont été marquées par un engagement réel et diversifié de plusieurs communes de l'Isère vis-à-vis des immigrants, notamment dans des offres d'hébergements inscrits dans la durée.

La création de l'ANVITA -Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants- qui regroupe près de 200 collectivités, est également un signe d'évolutions qu'il faut amplifier.

Développer l'hospitalité est un impératif davantage partagé comme en atteste la multiplication **des initiatives locales** :

- hébergement chez l'habitant, tournant ou dans la durée,
- prêt de logements de particuliers,
- location de logements sociaux financés par des dons pour mettre à l'abri des familles,
- mise à disposition par les communes, sous diverses conventions d'occupation précaire, de logements vacants pour mettre à l'abri des familles ou des personnes isolées.

Des initiatives inter-associatives sont prises en coopération avec les communes. C'est par exemple la création en 2020 à Grenoble, dans un quartier en réhabilitation, d'un « abri-jeunes (pour adultes de 18 à 29 ans) » géré par trois associations (Apar dap, 3aMie, la Cimade), soit 8 logements pour une durée de 3 ans, qui permettent de sortir de la rue 24 jeunes. Les associations accompagnent de plus en plus les « accueillis » dans les demandes d'hébergement et dans les recours au droit à l'hébergement.

Les Rencontres de l'Hospitalité de 2019 avaient avancé plusieurs propositions pour mieux accueillir en hébergeant. Certaines ont progressé, d'autres non. **L'atelier « hébergement » 2022 propose :**

PROPOSITION 1 : en direction de l'État : augmenter les places d'hébergement en Isère.

Il s'agit d'ouvrir de nouveaux lieux aménagés avec de nouvelles places qui permettent aux exilés de s'inscrire dans la durée que leur imposent les délais de traitement des situations administratives.

Des hébergements vieillissants et parfois insalubres doivent être remis à neuf.

Il revient également à l'État, en lien avec les bailleurs sociaux et les communes, de répondre à la nécessité d'un développement d'une offre de logements accessibles, relais des hébergements.

PROPOSITION 2 : en direction de l'État : faire reconnaître par l'État l'importance, la richesse et l'utilité de l'engagement associatif et citoyen.

D'ores et déjà cet engagement contribue à l'hébergement et au logement de très nombreux exilés. Pour permettre l'inscription dans la durée de cet apport et de cet engagement, cette reconnaissance doit passer aussi par l'attribution de moyens financiers et humains.

PROPOSITION 3 : en direction des collectivités locales : augmenter la mise à disposition à des associations et des collectifs citoyens de logements vacants et disponibles.

Un développement des relations avec les collectivités locales s'im-

pose pour avancer dans la connaissance des logements vacants et disponibles, momentanément ou durablement, notamment dans les quartiers en réhabilitation. Ceci en vue de mises à disposition par le biais de conventions dont de multiples expériences en attestent l'apport.

PROPOSITION 4 : en direction des bailleurs sociaux et des communes : faciliter le relais des hébergements provisoires vers le logement.

Des interactions avec ces instances sont à développer pour faciliter l'accès des exilés à des logements ou co-locations, relais des hébergements provisoires. Dans cette perspective et dans l'attente de leur régularisation, il est aussi essentiel que les exilés s'inscrivent rapidement comme demandeurs de logements sociaux.

PROPOSITION 5 : échanger, partager pour des évolutions nécessaires.

Des occasions de rencontres et d'échange entre l'État, les communes, les associations, les mouvements citoyens et les bailleurs sociaux sont indispensables pour partager et faire évoluer l'offre d'hébergement et de logements, ainsi que les modalités d'accompagnement social des exilés. Ces évolutions s'amplifieront grâce au développement des relations, des échanges et des initiatives d'action inter-associatives, en lien avec les collectifs citoyens et les «accueillis», avec l'objectif que la nécessité de faire prévaloir les valeurs de l'hospitalité soit reconnue à tous les niveaux dans les politiques d'accueil.

" D'abord accueillir c'est offrir un toit à quelqu'un... amener les gens vers la dignité " - Christel, bénévole

AUTORISER LE TRAVAIL ET LA FORMATION

Le droit au travail est le sésame indispensable à l'insertion. Il ouvre les droits sociaux, l'accès à un logement décent, facteurs d'autonomie. A l'inverse, rester longtemps sans travailler ou se former isole et marginalise avec tous les effets pervers associés (travail illégal, santé.).

Pour les personnes migrantes en situation irrégulière, l'autorisation de travailler est subordonnée à la délivrance d'un titre de séjour, très souvent refusée, car relevant du pouvoir discrétionnaire du préfet.

Cette situation est de plus en plus incompréhensible : alors que les employeurs, tous secteurs confondus, connaissent de fortes difficultés de recrutement entravant leur développement et que les pouvoirs publics expriment leur volonté d'accroître le nombre de personnes au travail, l'administration interdit l'emploi des migrants « sans-papiers » qui offrent pourtant compétences et fortes motivations.

Absurde sur le plan économique, ce blocage est aussi dangereux sur le plan social : le refus de permettre à une partie de la population de vivre dignement, en la contraignant à l'illégalité pour survivre, est générateur de fractures et menace la cohésion sociale.

Dans ces conditions, quelles sont les possibilités d'actions locales capables de faire progresser la situation des uns et des autres ?

LES EMPLOYEURS

PROPOSITION 1 : Rapprocher les employeurs (privés et publics) et les candidats à l'emploi.

Une plateforme ou un forum pourrait être créée pour faire se rencontrer l'offre et la demande, une sorte de Pôle emploi Sans Papiers centralisant les profils des postes à pourvoir d'un côté, CV des candidats (compétences, diplômes, expériences, ancienneté...) de l'autre. Une mobilisation des réseaux interprofessionnels (CCI) ou sectoriels (Bâtiment par exemple) par l'intermédiaire de leurs supports d'information pourrait être aussi envisagée.

PROPOSITION 2 : Rapprocher les associations et les entreprises.

Les associations pourraient développer une Cellule d'aide aux entreprises afin d'informer et accompagner les employeurs dans leurs démarches administratives liées à l'embauche d'un étranger, souvent lourdes et contraignantes pour les PME.

Un site didactique du type :

commentjembraucheunetranger.com

à destination des petites entreprises pourrait être conçu pour identifier les étapes et possibilités de l'aide apportée par les associations.

L'OPINION PUBLIQUE

Elle ne perçoit pas la dégradation des conditions d'accès au travail. Les politiques instrumentalisent le chômage, faisant des migrants des concurrents déloyaux. En outre, les flux d'informations véhiculés par la plupart des médias alimentent une image très négative. Les pouvoirs publics restreignent ainsi de plus en plus l'accès à l'emploi et le chemin de l'intégration. Il est donc indispensable de casser cette représentation délétère pour débloquer le processus.

PROPOSITION 3 : Révéler les réussites.

Pour contrer la désinformation sur la non-intégration, la diffusion de parcours de réussite pourrait prendre des formes diverses : un Book qui réunirait des expériences exemplaires d'embauche de personnes étrangères ou encore une chaîne YouTube à partir de témoignages de migrants, de patrons, de formateurs, etc.

Une argumentation pédagogique sur le marché du travail devrait être développée pour démonter les fausses représentations, expliquer le manque à gagner du travail au noir, la réalité des coûts, etc.

LES PRISES EN CHARGE

La validation des diplômes étrangers dépend d'une compétence nationale très tatillonne. L'accès à la formation professionnelle pour des personnes sans titre de séjour est très difficile. Acquérir des compétences nouvelles ou complémentaires est pourtant crucial pour se faire embaucher. Un certain nombre de mesures simples augmenterait l'employabilité des personnes migrantes.

PROPOSITION 4 : Faciliter l'insertion.

Les associations pourraient mettre en place des stages quel que soit le statut de la personne : agrément de l'organisme, assurance responsabilité.

Les étrangers en situation irrégulière devraient avoir accès aux dispositifs d'insertion prévus par les Missions Locales ou les collectivités territoriales.

Certaines dépenses indispensables à la formation des jeunes, condition de leur autonomie (transport, logement...) pourraient être davantage prises en charge par les collectivités.

PROPOSITION 5 : Valider les compétences.

Une validation formelle des niveaux acquis en FLE valoriserait la candidature des étrangers en prouvant leur maîtrise de la langue. Il en est de même dans d'autres domaines comme le numérique.

Il est nécessaire enfin de faire progresser la reconnaissance des diplômes étrangers et la validation des acquis de l'expérience (VAE), pour une meilleure adéquation des postes et des compétences.

SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Contrairement à une idée répandue, la majorité des migrants sont des personnes jeunes et qui jouissaient à leur départ d'une bonne, voire d'une excellente santé. C'est la difficulté parfois extrême du parcours migratoire, la durée de celui-ci, qui peut être de plusieurs années, les conditions de vie en France même qui sont le plus souvent à l'origine de la dégradation de l'état de santé que peuvent éprouver des exilé.e.s.

Aux affections somatiques s'ajoutent fréquemment une souffrance et des troubles psychiques, favorisés par les traumatismes vécus au pays, celui de l'exil, les mauvais traitements subis en route, l'angoisse générée par l'insécurité matérielle et juridique en France.

Les femmes, qui sont presque systématiquement victimes d'agressions durant le parcours migratoire ou ici, notamment lorsqu'elles sont à la rue, payent un tribut particulièrement lourd en termes de santé physique et mentale.

Malgré tout cela, on assiste depuis 2019 à **une sévère dégradation des conditions juridiques d'accès aux droits en matière de santé qui menace l'accès aux soins eux-mêmes**, en particulier pour les personnes récemment arrivées en France, à travers l'instauration d'un « délai de carence » de 3 mois. C'est le temps que doivent attendre les demandeurs d'asile avant de bénéficier de l'assurance maladie (et de la C2S, complémentaire santé solidaire, qui remplace la CMUc). Ce délai risque évidemment de retarder diagnostic et prise en charge adéquate d'une pathologie.

Il constitue aussi un obstacle majeur au dépôt d'une éventuelle demande de titre de séjour pour soins, qui ne pourrait pas être valablement étayée, alors-même que la législation oblige désormais les demandeurs d'asile à déposer dans un délai de 2 ou 3 mois toute autre demande de titre de séjour auquel ils estiment pouvoir prétendre.

Quant à l'AME (Aide médicale de l'État), elle **ne peut maintenant être demandée qu'après 3 mois en situation irrégulière**, ce qui signifie qu'une personne entrée par exemple avec un visa de 90 jours ne pourra prétendre à l'AME qu'au bout de 6 mois...

Cette politique est évidemment préjudiciable aux personnes concernées et choquante en termes de droits humains. Elle est aussi illogique d'un point de vue économique, dans la mesure où une affection traitée tôt le sera généralement à moindre coût que si elle a eu le temps de se développer, de s'aggraver. Enfin, la pandémie de Covid-19 a rappelé, si besoin était, qu'il est de l'intérêt commun de lutter contre les maladies transmissibles, quel que soit le statut, ou la nationalité, de qui en est affecté.



ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

PROPOSITION 1 (NATIONAL)

- Restaurer le bénéfice immédiat de l'assurance maladie (et de la C2S) pour tous les demandeurs d'asile et le droit à l'AME après 3 mois de présence en France pour les personnes en situation irrégulière.
- Supprimer la limite de validité d'un an de la couverture santé, afin que les droits soient conservés tant qu'il n'y a pas de modification signalée de la situation et d'éviter des démarches lourdes et difficiles.
- Délivrer une carte Vitale à puce à tous les bénéficiaires (Assurance maladie, C2S et AME) afin de lutter contre les discriminations.

PROPOSITION 2 (LOCAL)

- Diffuser à tous les professionnels de santé et travailleurs sociaux une information à jour sur les aspects juridiques et administratifs de l'accès aux soins et sur le repérage des discriminations.
- Enrichir l'information à destination de tous les accompagnants sur les ressources santé du secteur et veiller à son actualisation (sur la plateforme Solidarités Grenoble, géographiquement élargie ?)

FACILITER LES PARCOURS DE SOINS

Interprétariat en santé et social

Malgré des avancées réelles ces dernières années, l'interprétariat en santé manque encore de moyens et demeure insuffisamment utilisé. Les interprètes bien formés en santé somatique et mentale (alors que les troubles psycho-traumatiques sont fréquents et spécifiques) ne sont pas assez nombreux. On gagnerait à une meilleure prise en compte du référentiel de la Haute Autorité de Santé.

PROPOSITION 3

- Informer les professionnels de la santé et du social sur les dispositifs et ressources d'interprétariat spécialisé existants et proposer des formations au travail avec interprète.
- Recenser les professionnels de santé (bénévoles compris) parlant une langue étrangère et en diffuser la liste.

Médiation santé pour accompagner les parcours de soins

La médiation en santé vise à faciliter l'accès à la prévention et aux soins de personnes éloignées du système de santé pour des raisons culturelles, sociales ou autres et à sensibiliser les professionnels aux obstacles qui se dressent devant ces publics dans leur accès à la santé. Comme pour l'interprétariat, des progrès ont été faits : création de postes de médiateurs de proximité, publication de référentiels. Mais des améliorations sont nécessaires.

PROPOSITION 4

- Améliorer la reconnaissance des médiateurs (salaire, formation...)
- Développer l'information sur la médiation en santé. Accroître le nombre de médiateurs, y compris hors des grandes villes, par exemple dans les maisons des territoires.

Mieux répondre à des besoins insatisfaits

PROPOSITION 5

- Développer, diversifier les ressources en santé mentale (dont la santé communautaire).
- Développer la formation en santé sexuelle.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES PROFESSIONNELLS ET DES DISPOSITIFS

PROPOSITION 6

- Encourager et favoriser la formation de tous les professionnels de santé et du social aux spécificités des exilé.e.s.
- Recenser et faire connaître les ressources existantes, en particulier en santé mentale et santé sexuelle.
- Développer les liens et les partenariats entre tous les intervenants en décloisonnant les formations et les missions.



→ INTÉGRATION SOCIALE ET CULTURELLE

Le terme « intégration » peut paraître comme une forme d'injonction à se fondre dans la masse avec, pour possible sanction, le refus de régularisation... alors qu'il serait plus juste de parler de la nécessaire autonomie que nous devons aider les exilés à trouver le plus rapidement possible.

Si le processus d'intégration, ou d'autonomie, sociale et culturelle va bien au-delà des activités artistiques, sportives ou associatives, notre vie quotidienne est faite de présence et d'échanges dans les différents espaces publics que nous fréquentons où s'apprend la vie collective. La langue étant le premier facteur de ségrégation professionnelle, sociale et culturelle, l'enjeu d'une ouverture sociale et culturelle grâce à l'intermédiation de la culture et du sport, de la vie associative n'est pas simple, mais il est déterminant.

Cette ouverture contribue à sortir de l'isolement, comprendre comment notre société et ses institutions fonctionnent. Partager de nouvelles expériences sportives/culturelles permet de créer du lien social, et devrait mobiliser les politiques pour reconnaître la pratique culturelle/sportive comme un fait d'intégration.

PROPOSITION 1

Le secteur associatif comme outil de médiation sociale et culturelle

- Intégrer les exilés dans les instances, les conseils d'administration des associations.
- Initier des ateliers de découverte des institutions à l'échelle locale (Initiation républicaine).
- Favoriser les ateliers créatifs (musique, danse, théâtre, écriture etc.) et les pratiques sportives.
- Faire de la médiation culturelle auprès des exilés en construisant des programmes de découverte culturelles, sportives, de loisirs, en accompagnant ces activités.
- Former des bénévoles à la médiation culturelle.

PROPOSITION 2

Développer des partenariats entre associations et structures culturelles et sportives

- Mobiliser les établissements culturels en termes d'offre de programmation et de places et les fédérations sportives pour offrir des licences.
- Faciliter les rencontres et les échanges entre associations et établissements culturels.
- Développer des projets culturels entre artistes et publics issus de l'immigration.
- Développer des projets à partir de la culture des publics issus de l'immigration et faciliter l'ouverture des lieux pour la (re)présentation de projets réalisés avec ces publics.

PROPOSITION 3

Les collectivités territoriales comme appui d'une politique culturelle et sportive

- Aide aux frais de fonctionnement des associations hors appel à projet
- Aide aux frais de fonctionnement des projets culturels/sportifs lorsqu'ils sont de longue durée et deviennent une des composantes des associations.
- Développement des actions culturelles dans les structures sociales avec du personnel formé pour ces missions.

→ INTÉGRATION PAR LA LANGUE ET LE NUMÉRIQUE

L'Etat assure l'apprentissage du français et l'accès au numérique aux personnes étrangères, en les déléguant à des structures professionnelles. Mais ces formations sont réservées aux primo-arrivants, à condition qu'ils aient obtenu auparavant un droit de séjourner sur le territoire, ce qui a pour effet d'abandonner les étrangers ne remplissant pas ces conditions.

Les associations viennent combler cette lacune en offrant des forma-

tions accessibles à toute personne étrangère. Au cours des dernières années, elles constatent que la demande pour ces formations explose, notamment pour l'alphabétisation.

D'autre part, la dématérialisation des procédures administratives, même si elle ne doit pas être un point de passage incontournable pour tous les étrangers, va nécessiter qu'ils puissent acquérir progressivement une maîtrise des outils informatiques.

RESPONSABILISER LES POUVOIRS PUBLICS

L'Etat et les collectivités territoriales sont actifs pour former les migrants qui ont eu la chance d'être classés bénéficiaires de la protection internationale. Beaucoup d'autres passent des années en France avant d'obtenir finalement un titre de séjour. Durant ces années de démarches administratives, ils devraient pouvoir bénéficier d'aides et de formations.

PROPOSITION 1

Œuvrer pour que l'Etat et les collectivités territoriales s'impliquent davantage et ouvrent les structures actuelles de formation à tous les migrants en cours de démarches administratives.

- Solliciter les élus à tous les niveaux (communes, départements, régions, Etat)
- Assurer une traduction systématique des sites administratifs

RECENSER L'OFFRE ASSOCIATIVE DE FORMATION

Au sein du monde associatif, il existe une offre importante et diversifiée de formations pour apprendre la langue française et pour maîtriser les outils numériques. Cette offre, qui évolue en permanence, est mal connue par les associations elles-mêmes et par les migrants.

PROPOSITION 2

Identifier l'offre des associations pour l'apprentissage du français et la maîtrise des outils numériques.

- Recenser et mettre à jour l'offre de formations
- Bien identifier les complémentarités possibles entre ces différentes offres

DÉVELOPPER UNE SYNERGIE ENTRE TOUS LES ACTEURS ASSOCIATIFS

Pour progresser, les migrants ont besoin de participer simultanément à des actions de formation proposées par plusieurs associations. Les plus motivés y arrivent mais, pour beaucoup, les parcours de formation ne sont réalisés qu'avec une seule association et leurs progrès restent limités.

PROPOSITION 3

Faire un état des besoins individuels des migrants et leur proposer un parcours d'apprentissage en rassemblant les complémentarités de l'offre associative.

- Coordonner les méthodes d'évaluation et de définition des besoins des apprenants
- Organiser un échange entre les acteurs pour proposer un parcours d'apprentissage individuel

→ Les propositions 2 et 3 pourraient être prises en charge par une cellule de coordination inter-associative.

DÉVELOPPER DES MODULES DE FORMATION TRANSVERSE

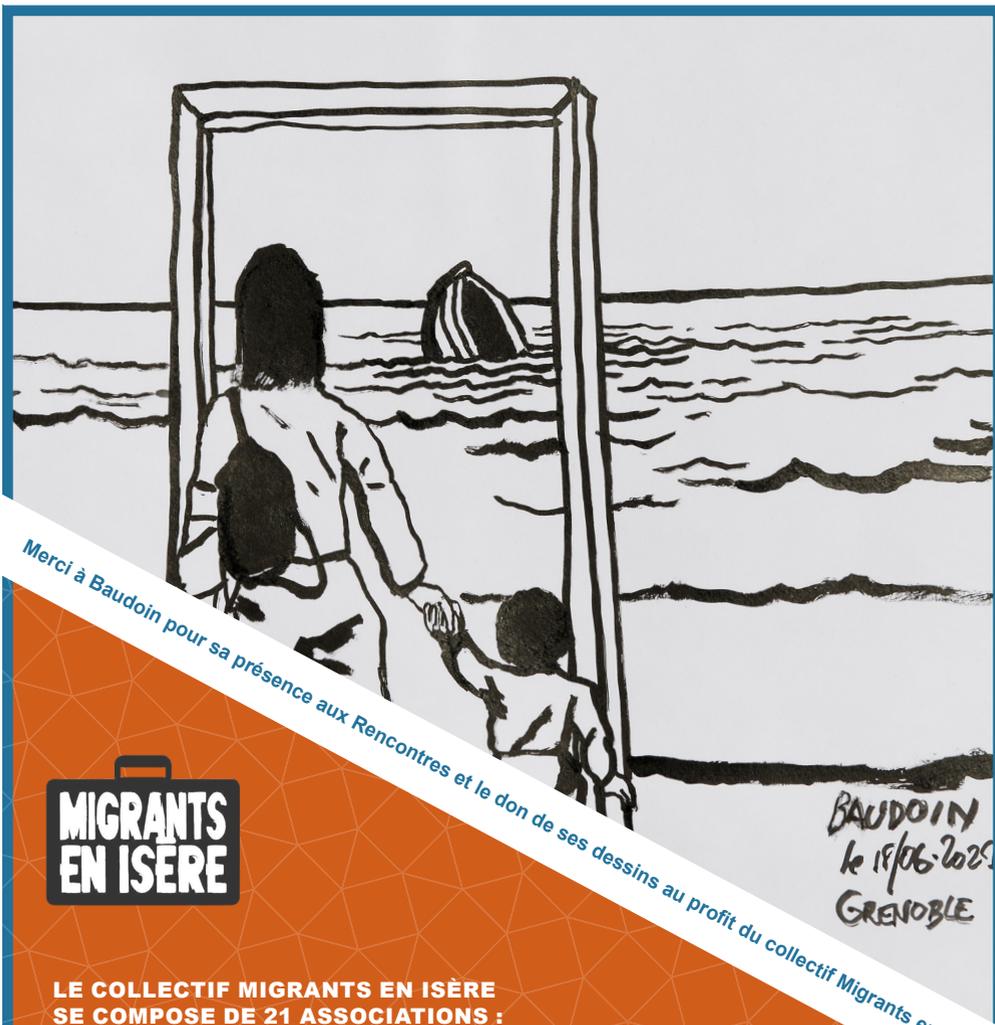
Les migrants eux-mêmes détiennent certaines compétences : maîtrise des outils numériques, connaissances linguistiques... Ces compétences pourraient être valorisées au sein de certaines formations offertes par les associations.

PROPOSITION 4

Développer les échanges de compétences en langue et numérique entre les générations et entre les migrants.

- Identifier les compétences disponibles chez les migrants
- Organiser la mise en œuvre de ces échanges (contacts, locaux, matériel...)





BAUDOIN
le 18/06/2025
GRENOBLE

Merci à Baudoïn pour sa présence aux Rencontres et le don de ses dessins au profit du collectif Migrants en Isère.



**LE COLLECTIF MIGRANTS EN ISÈRE
SE COMPOSE DE 21 ASSOCIATIONS :**

3aMIE, Accueil Migrants Grésivaudan, Amicale du Nid, Amnesty International France, APARDAP, L'Appart, La Cimade, COMEDE, Cuisine Sans Frontières, Diaconat Protestant, Eclat, Le Habert-Hébergement Saint-Paul, Humacoop-Amel France, Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Grenoble, JRS Welcome, Ligue de l'Enseignement de l'Isère, Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des Migrants, La Rencontre, Secours Catholique, Un Toit Pour Tous.

COLLECTIF MIGRANTS EN ISÈRE

Maison des Associations
6 rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble

Site : <http://migrants-en-isere.fr/>

Contact : migrants.en.isere@gmail.com

<https://www.youtube.com/@migrantsenisere2904/videos>

